

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :**Remboursement matériel de cuisine****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTTOYA , Mme Christiane BAR , Mme
Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSERE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap avait mis en vente le 22 mars 2022 au plus offrant, le matériel de cuisine de l'ancienne cuisine centrale, à savoir, un lave batterie Miele, deux sauteuses Frima, deux fours Frima électrique et gaz, une armoire froide 600l inox, une armoire chaude à chariot, des portes va et vient coupe-feu, une cellule de refroidissement et groupe extérieur, trois lave-mains, deux armoires à couteaux.

La publicité a été diffusée sur le site "Le Bon Coin", sur les sites internet de la Ville de GAP et de l'agglomération et affichée aux Services Techniques, en mairie centre et ses annexes.

Lors d'une inspection technique du matériel, effectuée le 21 décembre 2022, il a été constaté que le matériel était incomplet.

La SAS Occasoneuf avait ainsi formalisé une nouvelle proposition financière pour deux sauteuses Frima, deux fours Frima (dont un chariot manquant), un lave ustensile Meiko, une plaque de deux feux électriques Rosinox, pour un montant total de 6 000,00 €.

Avant récupération du matériel, le prix de 6 000,00 € a été encaissé par la collectivité auprès de la société Occasoneuf.

La décision ayant été finalement prise par la collectivité de ne plus céder ce matériel, il y a lieu de restituer à l'entreprise la somme de 6 000,00 € correspondant au prix de la cession initialement envisagée.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 19 et 20 juin 2023 de :

Article 1 : rembourser à la société la somme de 6 000 €,

Article 2 : signer tout acte nécessaire à la gestion du dossier.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Conseiller Municipal Délégué



Alain BLANC

Le Secrétaire de Séance



Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 10 JUL 2023

Affiché ou publié le : 10 JUL 2023